

JUN 2007 n°26

LA RAISON 91

Bulletin de la fédération départementale de la libre pensée essonnienne

Sommaire :

SUR VOS AGENDAS	1
MOT DU PRESIDENT	2
LA VIE DE LA FEDERATION	2-3
REVUE DE PRESSE ET NOUVELLES BREVES	2-3
Les quatre réponses des cadidats (Royal, Sarkozy, Schivardi, Villiers)	4-6

Sur vos agendas

Congrès départemental de la fédération

Lundi 18 juin Salle du foyer club municipal 42-44 rue V Hugo à Saclay Val d'Albian entre la mairie **annexe** et l'école.

Accès à partir du Christ de Saclay par la route de Jouy en Josas. Le parcours sera balisé

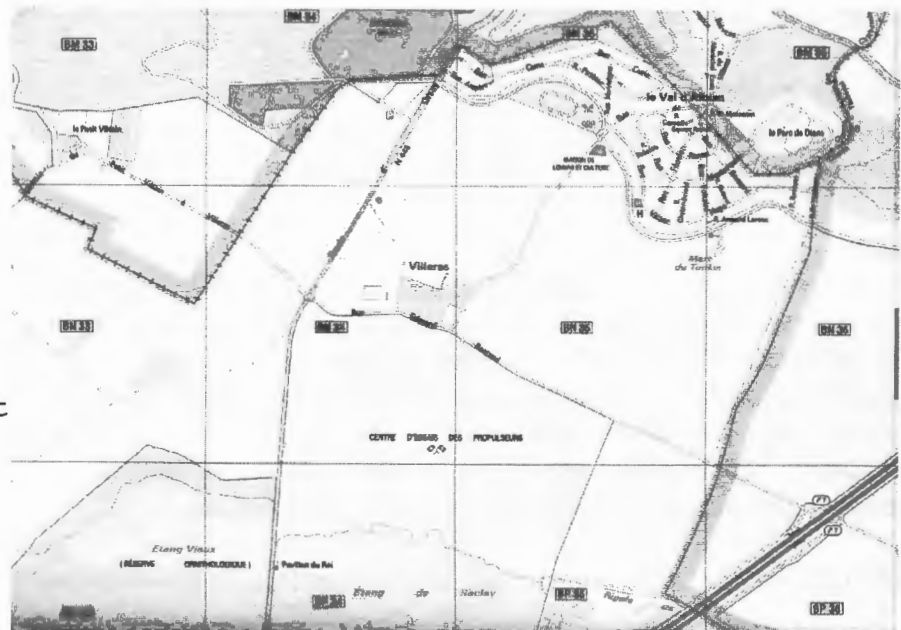
Ordre du jour:

20 00 Accueil

20 30 Ouverture, examen des rapports publiés dans la Raison special congrès.

22 00 Vote sur les rapports. Elections aux instances nationales. Constitution de la délégation départementale au congrès.

Du Christ de Saclay prendre la direction de Jouy en Josas. Passer les étangs. Devant HEC, avant la descente sur Jouy, tournez à droite et poursuivre ou au circulaire précédent, tournez à droite puis à gauche et une nouvelle fois à droite.



estime que le bail d'emphytéotique de la future mosquée de Montreuil concédé pour un euro symbolique par an, s'assimile à une subvention déguisée à un culte. Le délibéré est attendu pour juin.

De *la Croix* du 06/05/07: Mexico « l'avortement a été dépénalisé dans la capitale » une bataille perdue par l'Eglise selon le journal.

Toujours du même tonneau, une déclaration de P Barbarin, archevêque de Lyon, (*la Croix* du 02/05/07) : « un électeur chrétien ne doit pas favoriser l'avortement ou l'euthanasie » [la LP revendique, elle, la légalisation de l'euthanasie et dénonce l'ingérence des dignitaires religieux dans le débat]

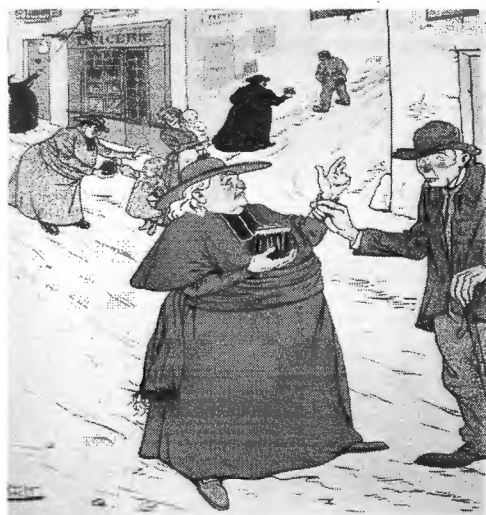
Il a rejoint son dernier logement, la maison des pieux.

Il ne logeait pas dehors comme ceux
Il ne mangeait pas chaque jour la soupe populaire comme ceux
Il était reçu dans les salons et à Matignon comme ceux
Ils lui rendent tous hommage à droite comme à gauche
Ils sont ceux « qui l'ont construit »
Mais qui n'ont pas construit de logements pour ceux...
Sans logement, dans le froid, et sans rancune
Adieu l'abbé...

Alain Tardy

Bulletin d'adhésion à la Libre Pensée

NOM	Prénom
Adresse	
Ville	
Tel./Fax/E.mail	
Désire adhérer à la Fédération de l'Essonne et entrer en contact avec les libres penseurs	
Bulletin à retourner à LP chez F. Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY	
<u>Cotisations 2007</u>	
Son montant est fixé à 65 € comprenant l'abonnement à la Raison (10€ pour les adhérents)	
<i>Association régie par la loi de 1901 ; affiliée à la Libre Pensée, 10-12 rue des fossés saint Jacques 75005 Paris. Pour en savoir plus sur les buts et moyens de l'association, consulter le site http://www.librepensee-france.org</i>	



Charité bien ordonnée.....

Pour plaisanter, disons que la grasse Libre Pensée (lisez le rapport financier) a besoin de vos sous.

Les cotisations ou les adhésions 2007 sont à adresser au siège de la fédération chez F Rousseau, la trésorière.

Beaucoup ont répondu au précédent appel.

Retardataires, encore un effort.

Mot du président

LES VATICANISTES NE CHÔMENT PAS! TOUT EST-IL JOUÉ? PLACE AU CONGRÈS

Vous trouverez dans le bulletin les réponses de quatre des candidats qui ont répondu plus ou moins complètement au questionnaire, réponses que nous soumettons à votre jugement..

Amis libres penseurs qui avez profité des réunions électorales des législatives pour faire valoir les exigences partagées par tous les laïques ne manquez pas d'en faire part au Congrès à Saclay.

Les informations transmises attestent que les vaticanistes ne chôment pas:

Angela Merkel, se prononce dès le 25 mars, pour relancer le processus constitutionnel que l'on sait imprégné à coeur par la doctrine sociale de l'Eglise.

Le même jour, Benoît XVI lançait un appel dans le même sens.

La commission des affaires épiscopales de la communauté européenne déclarait « l'Europe doit prendre conscience de ses propres racines chrétiennes et du rôle politique des religions »

Les réponses de N Sarkozy et de S Royal se placent, à mon avis, sur le terrain qui satisfait les cléricaux; leurs émules essonniennes aussi..

Monseigneur Evry de Valls -tout sourire dans les média- promeut sa laïcité autrement, ouverte à tous les cultes mais fermée aux demandes de reconsidération de la délibération sur la place JP II

Le maire de Montgeron finance en partie une colonne St Jacques.

Le maire de Saclay ménage les curés qui font preuve de prosélytisme en tolérant l'affichage des horaires des offices religieux aux entrées de la ville.

Le maire de Gif n'a pas attendu l'article 89 de la loi 13-08-04 pour financer l'école privée d'Orsay.

Le maire de St Geneviève consacre 1 M€ pour une salle à prier.

Et nos inventaires ne sont pas pas, loin de là, exhaustifs!

Tous supputent sur la vague bleue cléricale pour vider la loi de séparation de son essence laïque.

Tout est-il joué pour autant? Non, si l'on en croit les victoires de la LP, rapportées par la Raison à Lyon, La Rochelle, Montpellier; non si l'on considère la résistance des maires de l'Essonne contre l'article 89.

Ces éléments doivent être appréciés collectivement, et le Congrès en débattrait.

Il nous revient de porter nos mandats sur des candidats à l'élargissement, de 15 à 27, de la commission administrative nationale pour que la fédération nationale dispose d'instances à l'image de sa diversité, de notre volonté de développement et de notre souci de garder le cap de l'indépendance.

Des échéances difficiles nous attendent. Place au débat.

Tous les adhérents, sympathisants, sont invités à participer au Congrès départemental à Saclay et à renforcer la fédération.

La vie de la fédération

Une délégation d'une quinzaine de libres penseurs a déposé une pensée en céramique sur la tombe de notre ami Alain Cuzange, le 19 mai à Bouville en témoignage de son engagement et de notre affection.

Brèves

Du Parisien du 27/02/07: St Geneviève des bois: Vol de 1 M€. Le 27 février, a été inaugurée une salle à prier pour le culte musulman, coût 1 million à la commune qui loue la salle à l'ADOMA (ex Sonacotra) et à la FIG (fraternité interculturelle génovefasienne)

Olivier Leonardt trace dans le sillon de la laïcité autrement, celle qui se prononce pour un traitement à égalité de tous les cultes, alors que la loi de 1905 se prononce pour n'en financer aucun. Une interprétation républicaine qui a été retenue par les Commissaires du Gouvernement devant les tribunaux administratifs de Lyon, La Rochelle, Montpellier.

De la Croix du 03/05/07: Au tribunal administratif de Cergy-Pontoise; le Commissaire du Gouvernement

Réponse des candidats aux présidentielles au questionnaire de la Fédération Nationale de la Libre-Pensée

Nous avons toujours réaffirmé avec vigueur notre indépendance A l'occasion des élections présidentielles, la Fédération nationale a adressé à chaque candidat un questionnaire sur la laïcité. Quatre d'entre eux ont répondu : Ségolène ROYAL, Nicolas SARKOZY, Gérard SCHIVARDI, Philippe de VILLIERS (ordre alphabétique). Nous vous communiquons leurs réponses à nos 12 questions, reproduites dans la lettre de N. Sarkozy, ci - dessous.

Réponse de Nicolas SARKOZY

1. « La laïcité est le ciment social qui permet à tous de vivre ensemble, quelles que soient les opinions et les croyances des uns et des autres. En plaçant l'espace public au-dessus des partis et des clans, elle met l'accent sur ce qui rapproche les citoyens et non sur ce qui les sépare. Elle est la promesse d'une société tolérante, respectueuse de la liberté absolue de conscience, intransigeante quant à l'influence séculière des religions. » (A.Simon) Êtes-vous d'accord sur ce texte ?

Si les Français sont libres de croire ou de ne pas croire, libres de pratiquer ou de ne pas pratiquer, c'est parce que notre pays a, le premier, érigé la liberté de conscience en droit imprescriptible de la personne humaine, garanti par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Si la République a su éloigner le spectre des guerres de religion et de l'intolérance, si elle a su tirer les leçons de la révocation de l'Édit de Nantes et de l'affaire Dreyfus, c'est en se conformant sans faiblir au principe de neutralité de l'État, qui garantit l'égalité entre toutes les croyances et toutes les convictions. Je suis très attaché à cette vision de la laïcité, qui emprunte à la fois aux valeurs de liberté et d'égalité, et qui conditionne la cohésion de notre société.

2. Êtes-vous pour l'arrêt de l'ingérence actuelle des religions dans l'espace public et l'application stricte de l'article 2 de la loi de 1905 ?

Contrairement à ce que vous semblez penser, je ne crois pas qu'il existe actuellement une ingérence massive des religions dans l'espace public. Par ailleurs, la loi de 1905 est l'un des piliers de notre système juridique, les Français y sont très attachés, personne ne songe à en remettre en cause les principes et les fondements. Toute agitation à ce sujet me paraît exagérée même si la République doit demeurer vigilante, comme elle a su le faire avec la loi sur le port de signes religieux à l'école. Soyez assurés que je tiens à ce que cela reste le cas.

Je ne remettrai jamais en cause la séparation des Églises et de l'État. Mais ce principe n'a jamais été, et ne doit pas devenir un alibi pour rester inactif face à la situation de millions de nos concitoyens, notamment musulmans, qui sont parfois réduits à pratiquer leur culte dans des sous-sols inadaptés et laissés à la merci de prédicateurs extrémistes. Je veux recher-

cher une solution à ce problème, dans un esprit de concertation avec toutes les parties prenantes et dans le respect du principe de laïcité

3. Êtes-vous d'accord pour accorder aux différents courants de pensée philosophique et de libre pensée un temps d'accès aux médias égal à celui dont bénéficient actuellement les religions ? Agirez-vous dans ce sens ?

Non. Les différents courants de pensée philosophique et la libre pensée ne sont pas -à ma connaissance- des religions. La question est de savoir si l'on doit donner un temps d'accès aux médias aux grandes religions ou non, pas de donner ce temps d'accès à tous ceux qui ont une opinion sur l'existence de Dieu.

4. Condamnez-vous le rétablissement éventuel du délit de blasphème ?

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de prendre publiquement et fermement parti en faveur de la liberté d'expression, notamment à propos de l'affaire dite " des caricatures du Prophète ". Sur ce point, ma position est constante et le restera si les Français m'accordent leur confiance.

5. La République étant constitutionnellement une et indivisible, êtes-vous favorable à la fin des régimes concordataires dérogatoires dans les trois départements de l'Est de la France ainsi qu'en Outre-mer ?

La laïcité est une valeur vivante et une valeur d'avenir, intimement liée et profondément intégrée à nos valeurs républicaines. Mais elle est aussi le fruit de notre histoire nationale et un concept forgé par le temps, à mesure de l'émergence progressive de notre civilisation. Certains départements ou territoires, quoique pleinement intégrés à notre République, ont reçu en héritage de leur passé quelques traits singuliers, dont leur système juridique a conservé la trace. Je constate que les populations concernées sont souvent très attachées à ces particularités locales, comme à Mayotte, à la Réunion, en Alsace-Moselle, et je respecte cet attachement.

6. Êtes-vous pour l'abrogation des lois de Pétain sous le Régime de Vichy (15 février 1941, 8 avril 1942, 25 décembre 1942) ?

● - 4 - ●

Elles font partie des équilibres actuels en matière de laïcité. Il n'y a pas de remise en cause profonde de ces lois par la population.

7. Êtes-vous d'accord pour redonner à l'école sa mission d'Instruction publique à destination de tous les citoyens ?

Je ne crois pas que cette mission ait été enlevée à l'Éducation nationale. Cela étant dit, je suis effectivement convaincu que l'école publique doit demeurer le lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs républicaines, et je m'attacherai à ce que l'Éducation nationale ait les moyens d'assumer cette mission. Le savoir est une condition pour vivre en homme libre.

8. et 9. Êtes-vous favorable aux financements publics de la seule école publique ? Êtes-vous favorable à l'abrogation des lois anti-Laiques Falloux, Barangé, Debré, Guerneur, Lang, Jospin...?

Je suis pour la liberté de l'enseignement. Je considère que le droit des parents d'élever et de faire élever leurs enfants conformément à leurs convictions est une liberté fondamentale. Cela vaut pour l'enseignement laïque comme pour l'enseignement confessionnel. Ce qui est essentiel, c'est que l'enseignement public conserve la place centrale qu'il occupe aujourd'hui, et que son caractère laïque ne puisse pas être contesté.

10. Êtes-vous prêt à interdire aux fonctionnaires publics, astreints pendant leur service officiel à une stricte neutralité, l'assistance à toute cérémonie religieuse ?

Non. La participation à une cérémonie religieuse n'implique par elle-même aucune entorse au principe de laïcité. Par exemple, je ne vois pas pourquoi un ambassadeur ne pourrait pas assister à l'inhumation

d'une personnalité étrangère, ni pourquoi un préfet ou un colonel de pompiers ne pourrait pas être présent lors de l'hommage funèbre rendu à des soldats du feu morts en opération.

11. Accepteriez-vous que soit remise au centre de chaque salle de classe la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 et son étude ?

L'école a la charge d'éduquer les plus jeunes, de développer leur esprit critique et leur libre arbitre, de transmettre des valeurs universelles, en particulier l'égalité dignité de tous les êtres humains et l'égalité entre hommes et femmes. Je crois donc que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen doit avoir toute sa place dans les programmes, notamment ceux de l'enseignement secondaire.

12. Seriez-vous prêt à intégrer dans la Constitution ou dans les autres à venir le texte suivant : " Nul ne peut être inquiété en raison de ses origines, de ses opinions, ou croyances en matière religieuse, philosophique ou politique. La liberté de conscience est garantie par la neutralité de l'État à l'égard de toutes les croyances et de tous les cultes. Elle est garantie notamment par la séparation des Églises et de l'État, ainsi que par la laïcité des pouvoirs et de renseignement public " ?

Je crois que les principes que vous énoncez sont déjà garantis par notre système juridique, y compris au niveau constitutionnel. Je suis attaché à ces principes, et je crois que l'une des missions essentielles du président de la République, qui est le garant du principe de laïcité, est de les défendre avec constance et avec énergie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, (...)

Réponse de Philippe de VILLIERS

(...) Je suis particulièrement préoccupé par les atteintes à la laïcité que l'on voit se manifester dans de nombreux lieux de la vie privée et publique. Elles mettent en danger la neutralité du service public, qui est un des principes de notre République et un fondement de notre société. J'ai d'ailleurs longuement développé ce thème dans mon livre récemment paru " *Les mosquées de Roissy*" (Albin Michel éditeur).

C'est pourquoi j'ai axé une partie de mon programme électoral sur la dénonciation de cette situation qui pourrait devenir demain dramatique si l'on ne réagit pas rapidement. Il faut en effet d'urgence restaurer l'autorité comme l'unité de l'État et proclamer l'intangibilité des valeurs républicaines en réaffirmant que la séparation des sphères publiques et privées, du politique et du religieux, est un fondement constitutif de notre République. Plutôt que de répondre sans cesse aux agressions, provoca-

tions, intimidations et autres exigences par un accroissement constant de moyens financiers, il faut réagir avec fermeté en appliquant, sans compromission aucune, nos lois et nos principes.

Pour les faire respecter, personne n'est mieux placé que le Président de la République, qui est le garant de l'unité comme de l'identité nationales. Il doit sans cesse rappeler nos valeurs, notre règlement de société, notre culture et notre histoire et les faire respecter par tous. Il doit revaloriser: la nationalité française, qui ne devrait s'obtenir qu'après une véritable "francisation". Il doit savoir faire aimer la France, et non se soumettre à toutes les repentances et les haines de soi. Si je suis élu Président de la République, je m'attacherai donc à garantir, dans l'intérêt général, le respect de la laïcité. la distinction du politique et du religieux, sans lesquels notre société serait dénaturée. (...)

Réponse de Ségolène ROYAL

(...) Vous m'avez adressé un questionnaire sur la laïcité. Permettez-moi de répondre autrement que par oui ou par non à vos questions.

L'article 1er de la Constitution définit la France comme une République laïque. Cette laïcité s'est construite, depuis un siècle, comme un équilibre entre les deux principes affirmés par les articles 1er et 2 de la loi de 1905 : la garantie du libre exercice du culte et la séparation des églises et de l'État. Rien ne justifie aujourd'hui la remise en cause de cet équilibre par une modification de la Constitution ou par l'abrogation de lois qui ont été validées à la Libération. Mon souci est de faire vivre la laïcité par la pratique et par la preuve. Pour moi, la laïcité c'est une certaine idée de la tolérance, chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Cela relève de la liberté de conscience.

La notion de « délit de blasphème » est contraire à l'article 1er de la Constitution, et le rôle du chef de l'État est aussi d'être le gardien de la Constitution et des libertés fondamentales qu'elle protège.

Quant aux régimes dérogatoires d'Alsace-Moselle ou de l'outre-mer, hérités de l'histoire, ont-ils affaibli le caractère laïc de la République ? Leur suppression soulèverait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. La laïcité de demain ne se joue certainement pas là.

Ma conception de la République est de permettre la mise oeuvre des principes laïcs fondamentaux qui me sont chers, sans pour autant mettre en cause ce point d'équilibre qui a été trouvé en matière scolaire. Tous les citoyens doivent avoir accès à l'école publique, mais il convient d'assurer la liberté du choix en respectant les règles édictées par l'État garant de la laïcité.

La République, et au delà la laïcité, se sont construites en opposition à de nombreux adversaires, y compris l'Église catholique. C'est un fait. Face aux dangers communautaristes, aux intégrismes dévastateurs, la laïcité est garante durablement, non seulement de la paix civile, mais aussi de la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire. C'est au Chef de l'État de faire vivre cette liberté fondamentale de notre République.

Espérant avoir répondu à l'essentiel de vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président (...)

Ségolène ROYAL

Réponse de Gérard SCHIVARDI

Gérard Schivardi
Maire de Mailhac,
Conseiller général
11120 Mailhac

(...) Je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'envoi de votre questionnaire et du Livre noir des atteintes à la laïcité. Vous sollicitez mon point de vue sur cet ouvrage, le voici : je trouve remarquable et très positif qu'une association laïque comme la Libre Pensée ait pu faire les nouveaux inventaires laïques. Les sommes qui sont publiées sont tout simplement colossales.

Elles montrent deux choses : l'actualité du mot d'ordre républicain " *Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée* " pour rendre à la laïcité de l'École et de l'État toute sa pertinence ; et la nécessité de sortir de l'Union européenne dont tout le projet et la politique sont d'essence cléricale et antagonique à la laïcité de l'État et de l'École. En effet, le cadre même des institutions de l'Union européenne est basé sur les traités actuels dont l'article 3 stipule qu'il s'agit d'un « régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le marché intérieur », c'est-à-dire fondé sur la privatisation de tous les services publics sans exception ce qui est contraire à la laïcité.

Je n'ai pas répondu par oui ou par non aux questions 3 et 12 pour les raisons suivantes :

- la laïcité des institutions impose que, dans les médias publics, il n'y ait aucune place pour la diffusion des opinions religieuses ou antireligieuses. Sinon, c'est le modèle " belge " qui s'impose et il est contraire aux principes de séparation des Églises et de l'État.

- Je suis résolument contre la Vème République et sa constitution. Je ne suis donc pas pour essayer de la rendre plus démocratique ou laïque. Je me prononce clairement pour l'abrogation de ces institutions réactionnaires. Bien évidemment, dans le cadre d'une future constituante pour une future constitution, je me prononcerais résolument pour le retour à une véritable séparation des Églises et de l'État.

(*)

Je vous souhaite vivement de continuer votre combat utile et nécessaire pour la défense de la laïcité. (...)

Gérard SCHIVARDI

(*) Gérard SCHIVARDI a par ailleurs répondu positivement aux questions 1, 2, 4 à 11.